

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

Séance ordinaire du 14 octobre 2024

élus :

.....23.....

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Conseillers en
fonction :

.....23.....

Conseillers
présents :

.....20.....

+ 2 procurations de vote

Point 5 : Végétalisation – Etudes – Subvention – Demande

Dans le cadre du projet de végétalisation, il est nécessaire d'avoir une étude de maîtrise d'œuvre paysagère, des études connexes (phytosanitaire, topographie, réseaux, géotechnique), une concertation des usagers, ainsi que des travaux d'aménagement des cours.

La présente délibération porte uniquement sur les demandes de subventions relatives aux études, à la concertation et à la sensibilisation, dont le montant prévisionnel total s'élève à 64 087 € HT – 76 904,40 € TTC, détaillé comme suit :

- Etude de maîtrise d'œuvre paysagère	22 270,00 € HT
- Etude phytosanitaire des arbres	1 197,00 € HT
- Etude topographique des cours	1 250,00 € HT
- Etude géotechniques des cours et espaces verts	3 170,00 € HT
- Concertation et co-construction	16 200,00 € HT
- Sensibilisation et appropriation	<u>20 000,00 € HT</u>
Total	64 087,00 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse (70%) :	44 860,90 € HT
	<i>pour les études et la concertation</i>
- Région Grand Est (10%) :	6 408,70 € HT
- Autofinancement de la Commune (20%) :	<u>12 817,40 € HT</u>
Total	64 087,00 € HT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est pour leur soutien lié au changement climatique et l'impact sur les ressources en eau et les milieux naturels, dans le cadre des études sur le projet de végétalisation.

Les crédits seront ouverts en chapitre 20 du montant adéquat.

VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant relatif aux études, à la concertation et à la sensibilisation :

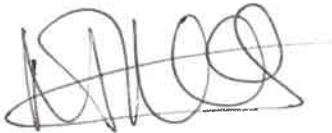
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse (70%) :	44 860,90 € HT
	<i>pour les études et la concertation</i>
- Région Grand Est (10%) :	6 408,70 € HT
- Autofinancement de la Commune (20%) :	<u>12 817,40 € HT</u>
Total	64 087,00 € HT

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les demandes de subventions, ainsi que toutes les pièces nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme.
Lampertheim, le 14 octobre 2024

Nathalie TROG



Secrétaire de séance



Murielle FABRE,



Maire de Lampertheim